

Compte rendu de réunion du conseil municipal

Réunion du 3 mars 2009

Le trois mars deux mil neuf, à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de SAINT-MAXIMIN, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de son maire, René POIS-POMPÉE. Les convocations ont été envoyées le vingt-trois février deux mil neuf.

Étaient présents : R. Pois-Pompée, G. Bricalli, G. Kiezer, P. Ceria, E. Gilbert, P. Fouillet, L. Paquet, G. Mathon, J.-P. Chenevier, A. Aguetaz, J. Viret, F. De Bock, L. Augustin, O. Chabert.

Excusé : D. Buissard (pouvoir à L. Augustin).

Le procès-verbal de la réunion du vingt et un novembre deux mil huit est adopté à l'unanimité.

Odile Chabert est désignée secrétaire de séance, à l'unanimité.

Finances

Taxes : Monsieur le maire rappelle que le conseil municipal doit se déterminer sur les différents taux des taxes applicables en 2009. Après délibération et à l'unanimité, l'assemblée décide de fixer les taux 2009 comme suit (le report des taux de l'ex CCHG est opéré sur ceux de la commune) :

taxe d'habitation	7,30 %
taxe foncière bâti	17,50 %
taxe foncière non bâti	52,55 %.

Tarifs 2009 :

Monsieur le maire rappelle que le conseil municipal doit se déterminer sur les différents tarifs applicables en 2009.

Après délibération et à l'unanimité, l'assemblée décide de fixer les tarifs 2009 comme suit :

Eau - assainissement

eau	1,18 € le m ³
location compteur	20,00 € par compteur
gros compteur	tarif location d'un compteur × nombre de compteurs reliés au gros compteur
assainissement	1,27 € le m ³

Salle polyvalente (inchangé)

	Habitants de la commune	Autres
caution	460,00 €	460,00 €
repas	230,00 €	460,00 €
autre (apéritif)	115,00 €	230,00 €
associations	gratuit	selon le cas
associations mixtes	80,00 €	

Tour d'Avallon (inchangé)

adulte	2,00 €
enfant (moins de 10 ans)	gratuit

Cimetière (augmentation d'environ 5 %)Concession

10 ans	23,50 € / m ²	soit 47,00 €
30 ans	60,00 € / m ²	soit 120,00 €
50 ans	100,00 € / m ²	soit 200,00 €.

Columbarium

30 ans	580,00 €
50 ans	950,00 €.

Le conseil municipal évoque le projet d'agrandissement du cimetière, éventuellement en utilisant la procédure de déclaration d'utilité publique (DUP) pour l'emplacement réservé n° 3 du POS.

Vente Unimog

Monsieur Pois-Pompée rappelle que la commune a acquis un Unimog en 2002 (numéro d'inventaire 2002-1). Un problème matériel le rend inutilisable.

Monsieur le maire sollicite l'autorisation du conseil municipal pour le vendre.

Après délibération, l'assemblée autorise à l'unanimité le maire à procéder à la vente et à signer tous les documents qui s'y rapportent.

Remboursement Vive l'école

Monsieur Pois-Pompée rappelle que les élèves de maternelle, CP et CE ont bénéficié de l'utilisation du centre nautique intercommunal de La Cosi pour dix séances de piscine, du 8 septembre au 2 décembre 2008 (convention entre la commune, La Cosi et l'école du 24 novembre 2008).

Ces séances ont également nécessité la présence d'un MNS supplémentaire.

Conformément à l'article 7 de la convention tripartite, la commune s'est acquittée du montant des séances et de la mise à disposition du MNS supplémentaire, pour un montant total de 993,60 €.

L'association de parents d'élèves Vive l'école a décidé de prendre en charge financièrement le coût total de cette activité.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le remboursement par l'association Vive l'école.

Subventions aux associations : le conseil municipal vote le montant des subventions aux associations. Pour l'année prochaine, il serait souhaitable que des critères soient établis. Les élus souhaitent rencontrer les responsables de l'association Arcade pour se prononcer sur la subvention.

Ressources humaines

Effectifs des emplois communaux : conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le tableau des emplois adopté par le conseil municipal le 22 août 2008.

Considérant l'arrêté du maire 113-2009 du 13 février 2009, nommant M^{lle} Julie PAQUET dans le grade d'adjoint administratif territorial de 1^{re} classe

À l'unanimité, le tableau des emplois communaux est ainsi modifié au 16 février 2009 :

Grade	Service	+	-	Solde
Adjoint administratif principal de 2 ^e classe à temps complet : 35 heures	Administratif			1
Adjoint administratif de 1 ^{re} classe à temps complet : 35 heures	Administratif			1
Adjoint administratif de 2 ^e classe à temps complet : 35 heures	Administratif			1 vaquant
Adjoint technique territorial de 2 ^e classe à temps complet : 35 heures	Technique			1
Adjoint technique territorial de 2 ^e classe à temps non complet : 17 h 30	Technique			2
Adjoint technique territorial de 2 ^e classe à temps complet : 35 heures	Entretien			1

Adjoint territorial d'animation de 2 ^e classe à temps non complet : 24 heures	Scolaire et extrascolaire			2
Adjoint territorial d'animation de 2 ^e classe à temps non complet : 26 heures	Scolaire et extrascolaire			1
Adjoint territorial d'animation de 2 ^e classe contractuel à temps non complet	Restauration scolaire			1 vaquant

Travaux

Travaux en forêt communale : Monsieur le maire fait connaître au conseil municipal qu'il y a lieu de programmer les travaux en forêt communale proposés par les services de l'ONF pour 2009.

La nature des travaux est la suivante :

- entretien courant habituel de la plantation de Laissaud. Le montant des travaux est fixé à 1 950,00 € H.T. Ces travaux sont entièrement à la charge de la commune ;
- martelage et mise en vente du bois des parcelles A et B (300 m³ de résineux et 300 m³ de feuillus).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve les travaux et la mise en vente ;
- charge Monsieur le maire de signer tous les documents afférents à ce projet.

Compte rendu d'exercice de délégations du conseil au maire

30 janvier 2009

Suite à la consultation de maîtrise d'œuvre pour les travaux coordonnés entre Le Crêt et Les Rippelets, la commune de Saint-Maximin a retenu la candidature de l'entreprise ETEC (Espaces et territoires consultants), de Gières, pour un montant de 5 937,50 € H.T.

Intercommunalité

CCPG : elle se met peu à peu en place. Son nom vient d'être voté : « Le Grésivaudan/La Communauté ».

Questions et informations diverses

Tour d'Avallon : ouverture estivale au public, du 11 juillet au 19 août.

Demande de déclassement d'un chemin communal : une enquête publique est ouverte dans la commune, du lundi 16 mars au jeudi 2 avril 2009 inclus, pendant les horaires d'ouverture du secrétariat, au titre de l'aliénation du chemin communal englobé dans la parcelle B 789. Le commissaire-enquêteur, Bernard Drecq, se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations, à la mairie, le jeudi 2 avril 2009, de 9 heures à 12 heures.

Brûlage de déchets et horaires du bruit : il est décidé de refaire passer l'information auprès de la population (arrêté préfectoral 2008-11470).

Quads, moto : dimanche dernier, quinze quads ont été signalés sur la commune. Pour éviter les nuisances, il est décidé de voir avec les communes qui ont déjà interdit leur passage et comment est géré le pouvoir de police (comme Pontcharra).

Association des maires et adjoints du canton de Goncelin : réunion plénière le mercredi 25 mars, 18 h 30, à la mairie de Le Cheylas. Présence de Messieurs Pois-Pompée, Bricalli et Kiezer.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le maire déclare la session close.